

### N° 268 FÉVRIER 2023

### SOMMAIRE

P. 2 et 3 Elections : les résultats  
P. 4 Actualités

## REVALORISATION : LES MENSONGES DU MINISTRE !

Les discussions sur les mesures salariales que le gouvernement persiste à appeler « revalorisation » ont repris. Le ministre de l'Éducation nationale se borne toujours à reprendre les éléments de langage présidentiels alors même que le SNEs-FSU a montré, preuve à l'appui, que les promesses présidentielles relevaient de la tromperie. Les mesures « socle », quelles qu'elles soient, conduisent à un aplatissement de la progression de la rémunération passé les 15 premières années de carrière. La soi-disant « revalorisation historique » annoncée se ferait donc à coup de primes qui n'ont rien de pérenne. Que reste-t-il alors comme perspective offerte aux enseignants qui souhaiteraient légitimement être mieux payés ? Le pacte et son cortège de missions supplémentaires ! Le pacte est un outil de dénaturation de nos métiers : en valorisant les missions supplémentaires, il accroît la charge de travail, encourage la concurrence entre les personnels, individualise nos métiers et décentre le cœur de nos métiers de l'enseignement vers d'autres tâches.

C'est surtout une autre vision de la Fonction publique que le gouvernement tente de nous imposer avec un renoncement à la « Fonction publique de carrière » dans laquelle la rémunération évolue avec la progression de carrière dans le temps, au profit d'une « Fonction publique d'emploi » dans laquelle la rémunération évolue en fonction du poste occupé et des missions acceptées. Durant toute la campagne présidentielle 2022, et dès 2017, Emmanuel Macron n'a jamais caché son souhait d'attaquer frontalement le statut de la Fonction publique : **les menaces sur nos métiers et nos statuts sont bien là et le SNEs-FSU saura y répondre !**

## Édito

### On lâche rien !

À l'heure à laquelle nous rédigeons ce numéro du Nice SNEs, trois grèves ont eu lieu en moins de vingt jours, à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales, et ont confirmé à très forte détermination des Français et des Françaises à refuser le projet de réforme des retraites présenté par le gouvernement.

La population s'oppose au recul de l'âge légal de départ à 64 ans et à l'allongement de la durée de cotisation. Dans le second degré, ce sont trois grèves majoritaires qui ont eu lieu.

Dans le même temps, dans les établissements scolaires les équipes travaillent sur la préparation de rentrée. Nos collègues de Technologie sont confrontés au mépris ministériel. Plus généralement, notre académie se singularise par une augmentation du nombre d'élèves attendus à la prochaine rentrée. C'est même la plus forte de tout le territoire métropolitain : 1689 élèves en plus, soit +1,1 %. Pour y faire face, le ministère nous a octroyé généralement une dotation de 60 ETP (54 en HP et 6 en HSA), soit une évolution de 0,5 %. Chacun jugera de la haute considération du ministère envers notre académie, ses élèves et ses personnels surtout lorsque l'on se rappelle notre classement 26<sup>ème</sup> sur 29 académies, juste avant Versailles et Mayotte : de quoi relativiser les discours sur l'égalité des chances et la bienveillance

Nous le voyons, dans l'éducation aussi, les sujets de mécontentements sont nombreux et sont le résultat d'une politique néolibérale qui préfère favoriser les profits des plus aisés ou investir dans l'armement plutôt que de mettre les moyens dans l'éducation pour tous. C'est donc tout un projet de société qu'il faut combattre car tout est lié : mise à mal des services publics et baisse des salaires qui entraîne forcément la baisse des pensions : c'est la double peine !

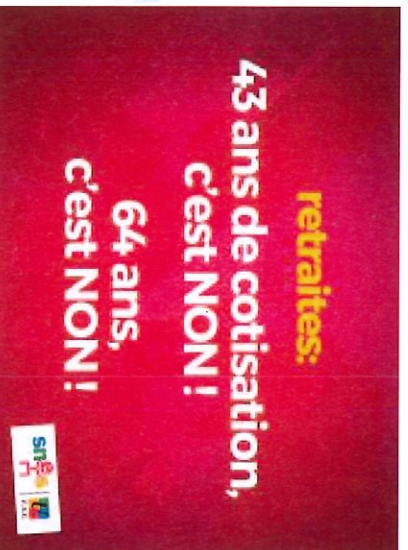
**La mobilisation contre la réforme des retraites doit se poursuivre et s'amplifier.** Il suffirait d'aller reprendre une partie des 160 milliards de cadeaux faits chaque année aux entreprises pour permettre d'équilibrer les comptes et de pouvoir rétablir l'âge de départ à 60 ans.

*« La retraite au sens plein n'est ni la maladie, ni la déchéance, ni l'immence de la mort. C'est l'expérience d'un autre temps et d'une autre manière de participer à la vie collective. »*  
écrit Barbara Stiegler, Philosophe, professeure à l'université Bordeaux-Montaigne.

## On lâche rien !



Nice, le 13 février 2023  
Fabienne Langoureaux,  
secrétaire générale du SNEs-FSU Académie de Nice.



# RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

## CAPA : TOUJOURS EN TÊTE ET MAJORITAIRES

Par Serge  
MULLER



Les élections professionnelles ont livré leur verdict : encore une fois les personnels ont majoritairement apporté leurs suffrages à la liste des syndicats de la FSU. Et pourtant, entre des notices de vote envoyées qui ne sont pas arrivées dans les bons établissements, une solution de vote qui pouvait imposer une durée bien courte pour saisir un mot de passe de réassort, l'avalanche de mails dans les boîtes professionnelles... le parcours électoral s'est parfois retrouvé parsemé d'embûches ! Sans compter que la nouvelle CAPA des personnels de statut 2nd degré a remplacé celles des agrégés, des certifiés, des plp, des cpe, des psyen et des professeurs d'eps. Sous couvert de simplification administrative, ce regroupement, que nous avons dénoncé, diminuera le nombre d'élus qui défendront les personnels. C'est la suite logique de la loi d'août 2019 sur la casse du paritarisme.

## CAPA SECOND DEGRÉ : VOS ÉLUES

1 Langourneau Fabienne	agr	LM	lyc Calmette	Nice
2 Pons Florent	cert	EPS	clg De Vinci	Montauroux
3 Carache Emmanuelle	PLP	L/HG	LP Pasteur	Nice
4 Combette Bruno	agr	HG	lyc P. Langevin	La Seyne
5 Clerc Geneviève	cert	HG	lyc Golfe	Gassin
6 Bagge Julie	agr	philo	lyc Goscinny	Drap
7 Caire-Guivresse Audrey	cert	EPS	clg F. de Leusse	La Londe
8 Muller Serge	cert	math	lyc T. Maulnier	Nice
9 Rongeard Alexandra	agr	anglais	lyc Jules Ferry	Cannes
10 Negrel Frédéric	cert	HG	clg H. Nans	Aups
11 Srey Sothy	agr	SI	IUT	Valbonne
12 Canouuet Christa	psyen	eda	Ecole A. Franck	Menton
13 Gaufer Didier	cert	SVT	lyc T. Maulnier	Nice
14 Mouton Colas	cert	EPS	clg R. Dufy	Nice
15 El Ouaraq Abdellah	cert	sc phy	clg La Peyroua	Le Muy
16 Monnet Anne	cpe	educ	lyc Bristol	Cannes
17 Macciotta Malou	cert	SVT	lyc G. Apollinaire	Nice
18 Rosso Baptiste	cert	techno	clg L'Archet	Nice
19 Muller Florence	chs	math	lyc Massena	Nice
20 Abric Bérengère	cert	math	clg International	Valbonne

## COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES : VOS ÉLUES

Contrairement à la CAPA ci-dessus, il n'y a pas eu de liste de candidats pour l'élection à ces deux CCP : c'est une élection sur siège. Les collègues non titulaires ont subi les mêmes soucis techniques que les titulaires. Mais ils ont été très souvent bloqués dès le départ car ils sont nombreux à ne pas consulter leur messagerie professionnelle voire à ne pas savoir qu'ils en ont une. Notre employeur porte une lourde responsabilité sur ce manque d'information. C'est aussi le cas pour l'acheminement des notices de vote pour les aesh : entre les téra de pial, les deux lycées mutualisateurs, et les établissements d'exercice (il peut y en avoir plusieurs !), la plupart des aesh attendent toujours leur notice de vote !! On voudrait exclure certains personnels du vote, on ne s'y prendrait pas autrement.

Les taux de participation aux votes s'en ressentent : 14,0 % à la CCP des AED-AESH et 19,1 % à celle des contractuels EEO (enseignants, éducation et psychologues).

La FSU arrive en tête dans les deux scrutins :

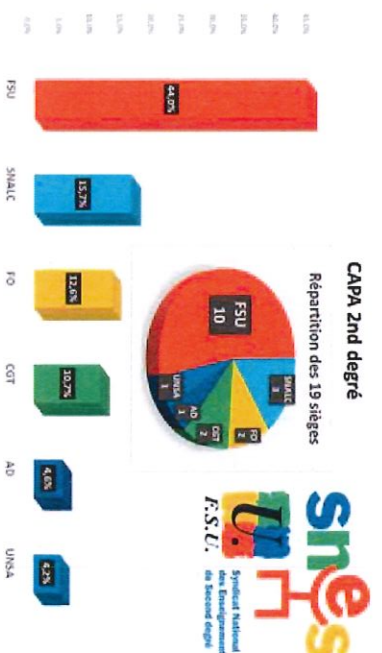
- 38 % à la CCP des personnels EEO (résultat stable par rapport à 2018) et 2 sièges de titulaires sur 3 ;

Nous appelons donc les collègues à apporter leur voix à la liste regroupant des militants du SNES-FSU, du SNEP-FSU, du SNUIEP-FSU, du SNESUP-FSU et du SNUIPP-FSU.

Dans les établissements, au sein des sections académique et départementales, les militants se sont relayés pour accompagner les collègues durant la période de vote. Ce travail acharné allié à la motivation des collègues a porté ses fruits : la participation au scrutin s'élève à 46,6 % et la liste de la FSU obtient 44,0 % des suffrages. Les personnels titulaires du 2nd degré pourront ainsi compter en CAPA sur 10 élus titulaires (et 10 suppléants) pour porter leur voix face à l'administration.

Merci à toutes et à tous !

Nationalement, la FSU a obtenu 9 des 19 sièges de titulaires à la CAPA.



- 20 % à la CCP des AED-AESH (résultat en recul par rapport à 2018) et 2 sièges de titulaires sur 6. Pour cette commission, nos représentants exercent dans le 1er degré et le 2nd degré et sont AED ou AESH adhérents au SNES-FSU ou au SNUIPP-FSU. Merci à toutes et à tous !

**CCP des AED-AESH :**

**Titulaires :**  
Neveu Piazanet Patricia (AESH- Clg Matisse, St Maximin)  
Borel Garin Jérémie (AED- Clg F. Mistral, Nice)

**Suppléants :**  
De Sousa Vieira Christine, (AESH- Clg Bertone, Antibes)  
Machavoine Sandrine, (AESH - Clg des vallées du Pallon, Contes)

**CCP des agents non titulaires ENS, EDU et PSYEN :**

**Titulaires :**  
Fizat Jean-Emmanuel (contractuel) HG- LP Les Palmiers, Nice)  
Bisserex Marie Béatrice (contractuelle HG- Lyc Goscinny, Drap)

**Suppléants :**  
Murriss Martine (M.A. italien- Clg J. Franco, St Etienne de Tinée)  
Amraoui Laurence (contractuelle LM- Clg M. Jaubert, Nice)

# RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

## COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION : VOS ÉLUÉS

Par Richard  
GHIS



### Nouvelle instance : le SNEs et la FSU restent largement en tête

Ces élections étaient les premières après la loi de destruction de la fonction publique de Août 2019, et force est de constater que la volonté du gouvernement de mettre à mal la voix du SNEs et de la FSU et des personnels n'est pas d'actualité dans notre académie.

### Pour voter : le parcours du combattant

Il aura fallu toute la pugnacité de la profession et l'aide active des militantes et des militants du SNEs-FSU pour aider de nombreux collègues à voter. De nombreux électrices et électeurs n'ont pas eu leur notice de vote qui contenait pourtant le code permettant de voter... et qui du coup entraînait nos collègues vers les funestes étapes du réassort ! Malgré toutes ces embuches plus de 40% des personnels ont réussi à émettre leurs votes. C'est cependant une baisse tout de même de 6% de la participation par rapport aux dernières élections.

### Le SNEs et la FSU porte-parole de la profession

Malgré des difficultés importantes pour participer à ce scrutin, le SNEs et la FSU restent largement en tête dans ce Comité Social d'Administration de l'académie de Nice avec près de 41% des suffrages exprimés. Avec 2,5 fois plus de voix que la deuxième organisation syndicale, la FSU dans cette nouvelle instance est majoritaire avec 5 sièges sur 10. Au moment où les déteglémentations vont bon train, il est important que la profession se soit clairement prononcée pour permettre à la

FSU et ses syndicats de peser contre l'arbitraire et la dénaturation de nos métiers.

### La nouvelle formation sanitaire

La loi de destruction de la Fonction Publique a supprimé les comités hygiène et sécurité. Ils sont remplacés par une formation sanitaire santé sécurité et conditions de travail (FSSSCT) qui est pour partie l'émancipation du comité social d'administration. Grâce aux votes des personnels, le SNEs et la FSU auront dans cette instance 10 représentants, sur les 20 qui la compose. Cela permettra à un élu de la FSU d'être le secrétaire de cette formation.

Ces bons résultats sont des encouragements que la profession nous a envoyé mais ils nous engagent également.

Nous serons aux côtés des collègues que nous représentons dans toutes ces instances pour défendre une vision réaliste de nos métiers et un véritable service public d'éducation.

- 1 Curt S/W/ie (professeur des écoles- École Madonnette Terron, Nice)
- 2 Langureau Fabienne (professeur agrégée- Lycée Calmette, Nice)
- 3 Ruggiero Andrée (professeur de LP- LP Claret, Toulon)
- 4 Mouron Colas (professeur d'EPS- Cig R. Durfy, Nice)
- 5 Jaquet Virginie (professeur des écoles- École P. Rocchi, Le Revest)
- 6 Ghis Richard (professeur certifié- Lycée A. Carnus, Fréjus)
- 7 Lartraux Julie (professeur des écoles- École A. de Grasse, Le Bar sur Loup)
- 8 Queyroulet Dominique (professeur cert- Cig F. Mistral, Bornnes les Mimosas)
- 9 Jean Gilles (professeur des écoles- École Bornala, Nice)
- 10 Müller Serge (professeur certifié- Lycée T. Maulhler, Nice)

## CSA départementale 06: vos élus-es !

### Titulaires :

Didier Glauffer- SNEs  
Jean-Paul Clot- SNEs  
Emmanuelle Cazach – SNUJEP  
Antoine Audebert- SNEP  
Gilles Jean- SNUJIP  
Franck Brock- SNUJIP  
Sandrine Rousset- SNUJIP

### Suppléants :

Aurélia Daqui – SNUJIP  
S/W/ie Curt – SNUJIP  
Julie Lartraux- SNUJIP  
Denis Olivier – SNUJIP  
Julien Amarger – SNUJIP  
Colas Mouton- SNEP  
Baptiste Rosso- SNEs

## CSA départementale 83: vos élus-es !

### Titulaires :

Aurèle SANCHEZ- SNUJIP  
Dominique QUEYROULET- SNEs  
Clémence PERRIN- SNUJIP  
Florent PONS- SNEP

### Suppléants :

Marvonne GUIGONNET - SNEs  
Bruno COMBETTE- SNEs  
Christian PETIT- SNUJEP  
Frédéric ROGER- SNUJIP

## COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGION ACADÉMIQUE : SUCCÈS !

C'est la première fois que cette nouvelle instance est mise en place et c'est un succès pour le SNEs et la FSU. Avec près de 34% des suffrages exprimés nous obtenons 5 sièges sur les 10 avec deux fois plus de voix que la seconde organisation (FO 2 sièges, UNSA 2 sièges et CGT 1 siège). C'est une victoire notable pour notre fédération et ses syndicats.

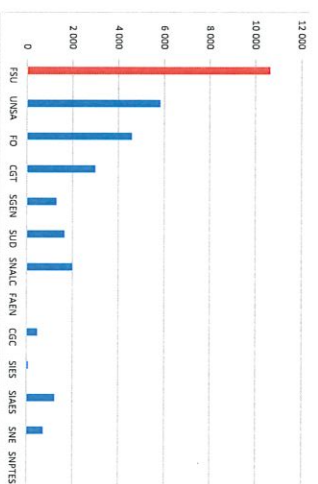
### Un enjeu de taille pour le SNEs-FSU

Pour le SNEs-FSU, l'enjeu était de taille au regard des compétences octroyées par le législateur à cette nouvelle instance. C'est à ce niveau que les échanges sur les constructions de lycées ont lieu. C'est également dans cette instance que la carte des formations se discute pour les trois voies, professionnelle, technologique et générale et le post-bac du lycée. C'est donc dans cette nouvelle instance que les ouvertures et fermetures des enseignements de spécialités, des options, des filières de la voie technologique, des CAP, des Bac Pro, des Sections de Techniciens Supérieurs et des classes préparatoires sont soumises à notre avis. C'est aussi à ce niveau-là que les décisions concernant l'orientation, la formation continue des adultes et l'apprentissage sont prises.

### Des enjeux pour la fédération et ses syndicats

Plusieurs services administratifs, auparavant académiques, sont devenus des services régionaux ou inter-académique. C'est encore dans

cette nouvelle instance que de nombreux échanges à leurs sujets se font. Ce sera aussi le lieu des discussions pour les personnels de jeunesse et sport nouvellement intégrés dans notre ministère. Le SNEs avec la FSU portera là aussi la parole de tous les personnels.



## Délégation FSU au CSA RA

### Titulaires :

GHIS Richard- SNEs  
RUGGIERO Andrée- SNUJEP  
TRAMONNI Laurent- SNEs  
ROUVIERE Nadine- SNASUB  
CUGIER Jean- SNEP

### Suppléants :

GUIGONNET Marvonne - SNEs  
VOISIN Nicolas- SNUJEP  
HINCELIN Emmanuel- SNASUB  
PONS Florent- SNEP  
BILLY Pascal- SNEs

## LA TECHNOLOGIE, UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT EN SIXIEME

Par Dominique  
QUEYROLLET



Le 12 janvier, le ministre a annoncé par voie de presse la suppression de la Technologie en sixième afin de financer et loger dans les 26 heures élève un accompagnement obligatoire en Mathématiques ou Français pour tous les élèves. Le ministre a changé mais les méthodes se perturbent : comment est-il encore possible, alors que les collèges débattent dans les CA de la préparation de rentrée, d'annoncer de tels bouleversements dans l'organisation des enseignements ? C'est au mieux de l'incompétence et au pire du mépris pour les enseignants. Si le ministre a choisi de supprimer la Technologie ce n'est pas par choix pédagogique mais un choix dicté par les ressources humaines. En effet le ministre profite de la crise de recrutement, qu'il a lui-même créée et amplifiée avec la fermeture du concours CAPET Technologie depuis 2012, pour résoudre en partie la pénurie d'enseignants de cette discipline. Si cette pénurie est réelle nationalement, ce n'est pas le cas dans l'académie de Nice et encore moins dans le Var. Dans notre académie la suppression de la Technologie en sixième correspond à la suppression d'en-

viron 75 ETP ! Le ministère demande aux recteurs et rectrices d'éviter les mesures de carte scolaire pour les professeurs titulaires de Technologie, et de limiter les compléments de service en proposant de les faire intervenir en Mathématiques ou en Français dans l'heure d'approfondissement en sciences en Sixième ou encore pour « Devoirs faits ». Bienvenue en « Absurdité » ! Pour nos collègues contractuels « non cdisés », ce sera un plan social. Pour les collègues titulaires ou contractuels en CDI, c'est une maltraitance typique du néo management à l'œuvre dans notre ministère.

Pour conclure, les enseignants de Technologie ne sont pas des variables d'ajustement permettant tel ou tel dispositif mis en place avec précipitation, comme le renforcement en Français et Maths. Tout ceci est inadmissible, et pourtant s'inscrit si bien, hélas, dans la forme de brutalité que subit la profession depuis les réformes de ces dernières années et les économies budgétaires.

## CONSEQUENCES DE LA CONTRE RÉFORME DES RETRAITES POUR LES FEMMES

En 2019, les femmes percevaient une pension inférieure de 32% à celle des hommes, tous régimes confondus. Dans la fonction publique c'est quand même 14, 3% pour les agentes de l'état !

Comment expliquer de tels écarts ? Notre système de retraite définit le montant de la pension en fonction d'un nombre d'années validées et d'un salaire de référence. Toutes les différences et inégalités subies pendant la vie active sont donc reproduites à la retraite, voire amplifiées. Malgré un principe d'égalité entre femmes et hommes inscrit dans la Constitution et de nombreuses lois édictées depuis 1972 pour renforcer l'égalité professionnelle (recrutement, rémunération, promotion, formation...), force est de constater que la situation reste largement défavorable aux femmes.

De plus, les fonctionnaires ne bénéficient même plus des bonifications de trimestres liées aux enfants depuis le 1er janvier 2004 ! Les femmes sont déjà obligées de travailler plus longtemps...



Pour la génération née en 1972, par exemple, l'âge de départ pour les hommes serait décalé de 5 mois pour les hommes et de 9 mois pour les femmes, qui ont plus souvent des carrières hachées ou ont eu recours plus souvent au travail à temps partiel. Et les mesures de « progrès » énoncées dans le projet de réforme ne concerneront qu'une minorité de femmes, comme la prise en compte des congés maternité dans le dispositif carrières longues, qui ne profitera qu'à 2 000 femmes par an. Franck Riester ministre chargé des relations avec le parlement l'assume pleinement... « Si vous reportez l'âge légal, les femmes sont évidemment un peu pénalisées, on n'en discute absolument pas ». Les femmes interpellent chaque année le gouvernement le 8 mars sur les différences de salaires subies. Cette année, encore plus que jamais, nous devons être dans la rue et nous faire entendre partout en France pour nos droits !

Rozenn Cros

## LE MENSONGE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE SUR LES TABLETTES

Il y a 4 ans lors d'un CA, nous apprenons que la région veut doter toutes et tous les élèves de tablettes. Nous sommes un peu surpris es et essayons de balancer le pour et le contre. Nous ne voulions pas que les manuels papier soient supprimés, nous ne voulions pas que les élèves aient accès à internet sur ces tablettes et nous voulions pouvoir en évaluer l'impact écologique ainsi que les soi-disant avantages pédagogiques. La conseillère régionale avait essayé de nous rassurer. Nous avions donc demandé un délai de réflexion. Première entourage : nous doutons ont été pris comme une acceptation ! Deuxième entourage : loin d'être des liseuses, les tablettes offrent aux élèves l'accès au web. Après 4 ans d'utilisation, toutes nos craintes ont été confirmées et depuis nous ne cessons pas à travers des

motions, d'exprimer notre désarroi face à cette outil. Nous souhaitons revenir aux manuels ! Mais courage, on nous avait affirmé que le contrat n'était que de 5 ans et qu'ensuite nous pourrions ne pas le renouveler. Et là, c'est la 3ème entourage : cette année, lors du dernier CA, nous exprimons une fois de plus à la conseillère régionale notre mécontentement sur ces tablettes et notre volonté de revenir aux manuels papiers. Voici sa réponse : « La volonté politique est de ne pas revenir aux manuels papiers, dans une ère numérique, il faut rester au numérique. ? Nos conditions de travail et notre avis de professionnel ne comptent pas. Les contrats sont déjà signés !

Rozenn Cros, François Gazan, Thibault Gastaldi  
du Lycée Bristol

## DERNIERE MINUTE : PRÉPARATION DE L'EAF

À l'initiative du SNES-FSU, un courrier intersyndical a été envoyé le 6 février dernier au Ministre afin d'obtenir des allègements immédiats et des changements en profondeur dans les programmes de français en Première et dans les épreuves anticipées.

Le SNES-FSU a ainsi interpellé directement le Ministre de l'Éducation nationale pour réclamer des directives nationales au sujet de l'organisation des EAF, respectant les préconisations adoptées par le CHSCT-MEN du 3 décembre 2021, une révision de fond des programmes et des épreuves menée en concertation réelle avec les organisations syndicales et les enseignants pour la rentrée 2023,

la suppression des œuvres imposées et de leur renouvellement par quart tous les ans, la suppression de la question de grammaire à l'oral et le libre choix de la méthode d'explication du texte à l'oral, enfin, l'extension de la pondération aux heures effectuées en classe de Seconde.

**Dans l'immédiat et en priorité, le SNES-FSU demande l'officialisation d'un nombre minimum de textes à présenter (16 en voie générale et 9 en voie technologique), le libre choix de la méthode d'explication du texte à l'oral et la suppression de la question de grammaire à l'oral.**

Fabienne Langoureau